



Saint-Jean-de-Védas,
Le 26 janvier 2023

Aux conseillers municipaux

Objet : Convocation Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

cher(e)s collègues

Le Conseil Municipal se réunira le **MERCREDI 1^{ER} FEVRIER 2023 à 18H30** à la salle des Granges.

ORDRE DU JOUR

I - Informations diverses

II - Compte rendu des décisions prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales)

- D001-2023 : Mise à disposition de la salle des familles à une association védasienne
- D002-2023 : Location de la salle des Granges
- D003-2023 : Location de la salle des Conférences
- D004-2023 : Location de la salle des Familles
- D005-2023 : Location de la salle des Familles
- D006-2023 : Location de la salle des Familles
- D007-2023 : Recours à un cabinet d'avocat
- D008-2023 : Mise à disposition gratuite de la salle des Granges
- D009-2023 : Mise à disposition de la salle des familles à une association védasienne
- D010-2023 : Mise à disposition de la salle des Granges à une association védasienne
- D011-2023 : Mise à disposition gratuite de la salle des Granges
- D012-2023 : Convention d'action culturelle
- D013-2023 : Contrat de cession
- D014-2023 : La reprise des concessions funéraires en état d'abandon
- D015-2023 : Mise à disposition de la salle des familles à une association védasienne
- D016-2023 : Location de la salle des Granges
- D017-2023 : Location de la salle des Granges
- D018-2023 : Utilisation du chapitre dépenses imprévues

III - Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Mairie de Saint-Jean-de-Védas
4 Rue de la Mairie, 34430 Saint-Jean-de-Védas
04 67 07 83 00
saintjeandevedas.fr



IV - Délibérations

Administration - Finances

1. Présentation de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus du Conseil Municipal - JP. PIOT
2. Rendu compte de l'utilisation des crédits de « Dépenses imprévues » - JP. PIOT
3. Modification n°03 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement pour la réhabilitation du groupe scolaire élémentaire des Escholiers - JP. PIOT
4. Modification n°02 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement pour la construction d'un Centre de Jeunesse - JP. PIOT
5. Modification n°02 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement pour l'aménagement des cours d'écoles - désimperméabilisation / végétalisation - JP. PIOT
6. Modification n°02 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement pour la construction et couverture de 3 courts de Tennis - JP. PIOT
7. Modification n°02 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement pour l'extension de la Gendarmerie - JP. PIOT
8. Modification n°02 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement pour la création d'une maison de la nature et de l'environnement et réhabilitation du parc du Terral - JP. PIOT
9. Modification n°01 de l'Autorisation de programme / crédits de paiement pour la création d'une Halle Gymnique à Roque Fraisse - JP. PIOT
10. Ouverture d'une Autorisation de programme / crédits de paiement pour l'Extension de la vidéoprotection - JP. PIOT
11. M57 : Durée d'amortissement des biens - JP. PIOT
12. Budget primitif 2023 - JP. PIOT
13. Taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'année 2023 - JP. PIOT
14. Subvention d'équilibre 2023 au bénéfice du CCAS - JP. PIOT

Administration - Personnel

15. Modification du tableau des effectifs - V. FABRY
16. Convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion 34- V. FABRY

Aménagement du territoire

17. Participation au projet 8000 arbres du Département de l'Hérault - C. VAN LEYNSEELE

Enfance-Jeunesse

18. Règlement intérieur du Centre Jeunesse – L. TREPRAU
19. Règlement de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance – L. TREPRAU

Vie associative

20. Subvention de projet 2023 aux associations - P. HIVIN

Vie de la municipalité

21. Règlement intérieur du Conseil Municipal : modifications – F. RIO

V - Questions écrites/orales

Vous trouverez, jointe à la présente convocation, la note de synthèse des dossiers soumis à délibération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Tres cordialement,

**François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas**

